



EUCLID CHEMICAL

Version: 1.1

Date de la Révision: 11/26/2015

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Nom du produit: EUCOLASTIC 1NS - GRAY - 30/11oz CS

Substance: 274C 95

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Produit d'étanchéité

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Euclid Admixture Canada Inc.

2835 Grand-Allee

Saint Hubert QC J4T 2R4

CA

Personne à contacter:

Téléphone:

Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Département d'EH&S

(450)465-2233

1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

2. Identification du/des danger(s)

Classification du Danger

Risques pour la Santé

Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxique pour la reproduction	Catégorie 1B

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	10.19 %
Toxicité aiguë, cutanée	12.64 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	99.62 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard	99.93 %

Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	Catégorie 1
--	-------------

Toxicité inconnue - Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	43.18 %
Dangers à long terme pour le milieu aquatique	100 %

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur: Danger

Mention de Danger: Peut provoquer le cancer.
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseil de Prudence:
Prévention: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention: Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Recueillir le produit répandu.

Entreposage: Garder sous clef.

Élimination: Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH: Aucune.

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Calcium carbonate	471-34-1	30 - 60%
Butyl benzyl phthalate	85-68-7	15 - 40%
Calcium Carbonate (Limestone)	1317-65-3	7 - 13%
Calcium oxide	1305-78-8	1 - 5%
Titanium dioxide	13463-67-7	1 - 5%
Stearic acid	57-11-4	0.5 - 1.5%
Hydrotreated heavy naphthenic distillate	64742-52-5	0.1 - 1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.
Rincer la bouche.

Inhalation: Sortir au grand air.



Contact Cutané: Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins.

Contact avec les yeux: Toute substance en contact avec l'oeil devrait être rincée immédiatement à l'eau. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Peut causer de l'irritation de la peau et des yeux.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Données non disponibles.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

Procédures de notification: En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

**Mesures de Précautions
Environnementales:**

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans l'environnement.

7. Manipulation et entreposage**Précautions pour une
manipulation sécuritaire:**

Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Utiliser une ventilation mécanique si la manipulation conduit à une formation de poussière. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Conditions pour un
entreposage sûr, y compris
toute incompatibilité:**

Garder sous clef.

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle**Paramètres de Contrôle****Limites d'Exposition Professionnelle**

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Calcium carbonate - poussière totales	PEL	15 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Calcium carbonate - Fraction alvéolaire.	PEL	5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Calcium Carbonate (Limestone) - poussière totales	PEL	15 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Calcium Carbonate (Limestone) - Fraction alvéolaire.	PEL	5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Calcium oxide	TWA	2 mg/m3	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
	PEL	5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Titanium dioxide	TWA	10 mg/m3	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
Titanium dioxide - poussière totales	PEL	15 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Stearic acid	TWA	10 mg/m3	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011)
Hydrotreated heavy naphthenic distillate - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (03 2014)
Hydrotreated heavy naphthenic distillate	PEL	500 ppm 2,000 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)



Hydrotreated heavy naphthenic distillate - Brouillard	PEL	5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
---	-----	---------	--

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Calcium carbonate - poussière totales	STEL	20 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Calcium carbonate - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Calcium carbonate - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Calcium carbonate - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Calcium Carbonate (Limestone) - poussière totales	STEL	20 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)



Calcium Carbonate (Limestone) - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Calcium Carbonate (Limestone) - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Diisodecyl phthalate	TWAEV	5 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Calcium oxide	TWA	2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Calcium oxide	TWAEV	2 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Calcium oxide	TWA	2 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Vinyltrimethoxysilane	STEL	10 ppm 60 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Titanium dioxide - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Titanium dioxide	TWAEV	10 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Hydrotreated heavy naphthenic distillate - Brouillard	TWA	0.2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques,



			Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
Hydrotreated heavy naphthenic distillate - Brouillard	TWAEV	5 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	STEL	10 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Hydrotreated heavy naphthenic distillate - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
	STEL	10 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)

Contrôles Techniques Appropriés

Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales: Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Ventilation supplémentaire par aspiration localisée, système fermé, ou protection oculaire et respiratoire peuvent être nécessaires dans des circonstances particulières; tels que des espaces mal aérés, échauffement, évaporation des liquides provenant de surfaces importantes, vaporisation de brouillards, production mécanique de poussière, séchage de solides, etc.

Protection du visage/des yeux: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la Peau
Protection des Mains: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Autre: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection Respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.

Mesures d'hygiène: Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique: Solide
Forme: Pâte
Couleur: Gris



Odeur:	Suave
Seuil de perception de l'odeur:	Données non disponibles.
pH:	Données non disponibles.
Point de fusion/point de congélation:	Données non disponibles.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Données non disponibles.
Point d'éclair:	Données non disponibles.
Taux d'évaporation:	Plus lent que l'acétate de butyle normal
Inflammabilité (solide, gaz):	Non
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	Données non disponibles.
Densité de vapeur:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
Densité relative:	1.5247
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble dans l'eau
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
Viscosité:	Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Données non disponibles.
Conditions à Éviter:	Éviter toute chaleur ou contamination.
Matières Incompatibles:	Alcools Amines Acides forts. Bases fortes. Eau, humidité.
Produits de Décomposition Dangereux:	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables



Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.
Inhalation:	À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la bruite peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact Cutané:	Peut être nocif par contact cutané. Provoque une légère irritation cutanée.
Contact avec les yeux:	Un contact avec les yeux est possible et doit être évité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

Orale	
Produit:	20,400.00 mg/kg ATEmix : 82,872.38 mg/kg
Cutané	
Produit:	ATEmix: 4,436.08 mg/kg
Inhalation	
Produit:	Données non disponibles.

Toxicité à Dose Répétée	
Produit:	Données non disponibles.

Corrosion et/ou Irritation de la Peau	
Produit:	Données non disponibles.

Lésion/Irritation Grave Des Yeux	
Produit:	Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):	
Calcium carbonate	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Non irritant
Butyl benzyl phthalate	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Non irritant
Calcium oxide	in vivo (Lapin, 1 hrs): Effet irritant.
Titanium dioxide	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Non irritant
Stearic acid	in vivo (Lapin, 27 - 72 hrs): Non irritant
Hydrotreated heavy naphthenic distillate	in vivo (Lapin, 24 hrs): Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée	
Produit:	Données non disponibles.

**Cancérogénicité****Produit:** Données non disponibles.**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

Titanium dioxide Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

Hydrotreated heavy naphthenic distillate Évaluation globale : Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains
Évaluation globale : Cancérogène pour l'humain.**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :**

Hydrotreated heavy naphthenic distillate Agent cancérogène connu pour l'homme.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénicité de la Cellule Germinale**In vitro****Produit:** Données non disponibles.**In vivo****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la Reproduction****Produit:** Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée****Produit:** Données non disponibles.**Risque d'Aspiration****Produit:** Données non disponibles.**Autres Effets:**

Données non disponibles.

12. Informations écologiques**Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**



Calcium carbonate	LC 50 (Gambusia affinis, 96 h): > 56,000 mg/l Mortalité
Butyl benzyl phthalate	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 1.39 - 3.88 mg/l Mortalité
Titanium dioxide	LC 50 (Fundulus heteroclitus, 96 h): > 1,000 mg/l Mortalité

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Butyl benzyl phthalate	CE50 (Cladocère, 48 h): > 10 mg/l Intoxication CE50 (Americamysis bahia, 48 h): > 0.9 mg/l Mortalité CE50 (Cladocère, 24 h): > 10 mg/l Intoxication CE50 (Cladocère, 21 d): > 0.76 mg/l Intoxication CE50 (Cladocère, 14 d): > 0.76 mg/l Intoxication
Titanium dioxide	CE50 (Cladocère, 48 h): > 1,000 mg/l Intoxication

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:**Poisson**

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Butyl benzyl phthalate	NOAEL (Pimephales promelas, 126 d): 64.6 - 67.5 µg/l résultat expérimental
Calcium oxide	NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 60 d): 307 mg/l interprété
Titanium dioxide	CL 0 (Coregonus autumnalis migratorius G., 30 d): 3 mg/l résultat expérimental
Hydrotreated heavy naphthenic distillate	NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 14 d): >= 1,000 mg/l QSAR

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la flore aquatique

Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité**Biodégradation**

Produit: Données non disponibles.

Rapport DBO/DCO

Produit: Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation**Coefficient de Bioconcentration (BCF)**

Produit: Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Butyl benzyl phthalate Lepomis macrochirus, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 772 (Flow through)

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K_{ow})

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Butyl benzyl phthalate Log K_{ow}: 4.91

Stearic acid Log K_{ow}: 8.23

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Très toxique pour les organismes aquatiques.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport**TDG:**

Non réglementé

CFR / DOT:

Non réglementé

IMDG:

UN3077, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Butyl Benzyl Phthalate), 9, PG III, POLLUANT MARIN

Further Information:

La description de l'expédition ci-dessus peut être différante en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connaissance.

15. Données réglementaires**Réglementations Fédérales des Etats-Unis****TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Butyl benzyl phthalate	100 lbs.
Dibutyl phthalate	10 lbs.
Methanol	5000 lbs.
Acetic acid	5000 lbs.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**Catégories de danger**

Risque différé (chronique) pour la santé

SARA 302 Substance Très Dangereuse

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Butyl benzyl phthalate	100 lbs.
Diisodecyl phthalate	
Dibutyl phthalate	10 lbs.
Diisodecyl phthalate (mixed Is)	
Methanol	5000 lbs.
Acetic acid	5000 lbs.

SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité seuil de planification</u>
Calcium carbonate	500 lbs
Butyl benzyl phthalate	500 lbs
Calcium Carbonate (Limestone)	500 lbs
Calcium oxide	500 lbs
Titanium dioxide	500 lbs
Stearic acid	500 lbs
Hydrotreated heavy naphthenic distillate	500 lbs

SARA 313 (Déclaration au TRI)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels):

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Réglementation des États

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient un ou des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**Identité Chimique**

Calcium carbonate
Butyl benzyl phthalate
Calcium Carbonate (Limestone)
Calcium oxide
Titanium dioxide
Hydrotreated heavy naphthenic distillate

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**Identité Chimique**

Calcium carbonate
Butyl benzyl phthalate
Calcium Carbonate (Limestone)
Calcium oxide
Titanium dioxide
Crystalline Silica (Quartz)/ Silica Sand

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses**Identité Chimique**

Calcium carbonate
Butyl benzyl phthalate
Calcium Carbonate (Limestone)
Diisodecyl phthalate
Calcium oxide
Titanium dioxide

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**Identité Chimique**

Butyl benzyl phthalate
Diisodecyl phthalate

Autres Règlements:

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré):	6 g/l
COV - Méthode 310:	0.39 %

Inventaires:

L'Australie AICS:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'inventaire.

Liste d'inventaire de DSL du Canada:

Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'inventaire.

EINECS, ELINCS ou NLP:

Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou

	exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision
--

Date de la Révision: 11/26/2015

Version n°: 1.1

Autres Informations: Données non disponibles.



Avis de non-responsabilité: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.